

s'ils s'oubloient au point de cacher chez eux des gens accusés de haute trahison, ou de s'opposer le moins du monde à leur extradition. Sa Maj. auroit sur-tout regardé, avec indignation, que son Ministre à la Cour de Sa Maj. le Roi d'Angleterre eût abusé ainsi de son caractère pendant les derniers troubles d'Écosse.

Ce seroit faire tort aux lumières & à l'équité de Sa Maj. Britannique que d'appuyer d'avantage sur ce sujet. On passe à l'injurieuse séparation du Roi & de son Ministère, que Mr. Gwydickens fait dans son Mémoire, comme il l'a déjà fait ailleurs. Il est étonnant, qu'après un si long séjour en Suede, il ait pu vouloir se cacher à lui-même, quelle en est la forme du Gouvernement. Il ne peut ignorer combien les démarches du Ministère y sont subordonnées aux ordres du Roi, & bien loin que Sa Maj. puisse lui passer d'avoir osé lui demander satisfaction de son Ministère, elle est fondée elle-même à demander justice à Sa Maj. Brit. d'un outrage fait à son autorité & à la fidélité de son Conseil. Et en effet, il est enjoint au soussigné d'y insister, ainsi qu'il a l'honneur de s'en acquitter par le présent Mémoire.

Le second point sur lequel roule celui de Mr. Gwydickens, est l'insulte qu'il dit avoir été commise contre sa Maison & contre ses Domestiques par les Gardes de nuit, & dont il demande réparation. Pour mettre cette affaire dans tout son jour, le soussigné ne peut se dispenser d'entrer dans des détails qui y ont rapport, quoiqu'ils ne soient pas inconnus au Ministère de Sa Maj. Britannique.

Le premier Mémoire que présenta là-dessus Mr. Gwydickens portoit, que ses gens ayant été maltraités de paroles par trois hommes du Corps d'artillerie, quatre des Gardes de nuit étoient survenus, & s'étoient saisis d'un des Domestiques; que celui-